



A remplir pour les mineurs

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

En qualité de père, mère, tuteur ou représentant légal (*barrer les mentions inutiles*) :

➤ Autorise ou n'autorise pas, l'enfant

Prénom

Nom

âgé de _____ (*cocher le cas concerné*) :

- L'association ADD Academy Paris /Choisy à utiliser l'image de l'enfant désigné à des fins non commerciales sur tous supports (réseaux sociaux, site internet, reportage télé...): Oui Non
- Les responsables de l'ADD Academy à faire donner tous les soins urgents en cas de nécessité constatée par un médecin.
- à venir seul au cours d'Art du Déplacement,
- à rentrer seul à son lieu de domicile, après le cours d'Art du Déplacement,
- à rentrer **EXCEPTIONNELLEMENT** seul à son lieu de domicile, le Date ____/____/____ après le cours d'Art du Déplacement.
- à être accompagné avant et après le cours d'Art du Déplacement par le parent de :
- Et dégage l'Association ADD ACADEMY de toutes responsabilités en cas d'accident survenant à l'enfant ou provoqué par suite de son éventuel agissement ou inaptitude physique ou médicale en dehors des séances d'entraînement.

Fait le : ____/____/____ à _____

Signature obligatoire :

A lire, à respecter et à conserver par les pratiquants

Charte de comportement et d'éthique

- 1) La pratique de l'**Art du déplacement** doit être considérée avant tout comme une **école de vie**. L'Art du déplacement comme tout art, amène à la **connaissance de soi ainsi que des autres** et permet d'appréhender autrement la place de **l'individu dans la société**.
- 2) Pendant les cours, le **silence** doit être respecté. **Ecoute et observation** sont les bases pour être réceptif, apprendre et progresser. Ces simples principes assurent non seulement le bon fonctionnement des cours mais également les **progrès** qui permettent de ne pas se lasser de l'activité.
- 3) On **travaille sur son corps mais aussi et surtout sur son esprit** alors on doit chercher à **améliorer et perfectionner** son caractère. Faire un effort sur soi, devenir de **meilleurs êtres humains** et pas de simples machines biologiques, est en soi un challenge digne d'intérêt.
- 4) Le **respect de celui qui enseigne, de ceux avec qui on s'entraîne et par extension des autres et de soi-même** est primordial alors on se salue au début du cours et à la fin avec la poignée de mains « yamak ». Avoir de la **fidélité et du respect** c'est ne pas oublier d'où l'on vient, ce que l'on doit à ceux qui nous montrent et nous ont montré les bons gestes et le bon état d'esprit. Le salut au début et le salut à la fin ponctuent chaque entraînement.
- 5) **Cultiver un esprit d'effort et de persévérance** est indispensable pour avancer ou continuer à avancer dans quelque domaine que ce soit. Il en va de même dans l'Art du déplacement. Il peut y avoir des moments pendant lesquels on progresse et d'autres moins et c'est à ce moment que « **faire preuve de courage** » doit s'exprimer pour surmonter ses obstacles.
- 6) Les **actes**, même les moindres, **ont des conséquences** alors **agir avec bienveillance** est requis dans l'Art du déplacement car cela conditionne la possibilité de s'entraîner dans endroits différents, **sans en devenir indésirable, en raison** des détériorations causées par la pratique. **Respecter son environnement** (naturel ou urbain), saluer, remercier, être poli (s'il vous plait), se respecter et communiquer correctement sont des impératifs pendant les entraînements et en dehors.
- 7) Certains utilisent la **fatigue, le stress ou la frustration** comme excuse à des réactions surprenantes. Les séances d'entraînements intenses peuvent procurer des états de blocage (face à certains mouvements ou sauts), de déceptions (par rapport à ces objectifs personnels) pour lesquels il est important de s'en remettre à ses coachs qui sauront vous orienter pour passer au-delà de cet état.

A lire, à respecter et à conserver par les pratiquants

Règlement intérieur

PREAMBULE

- L'Association contractera une **assurance en responsabilité civile**. Toutefois ce contrat ne permet pas de couvrir ses pratiquants, chacun d'eux devant disposer d'une assurance individuelle (assurance scolaire, loisirs, étudiant, responsabilité civile...).
- Le **tarif des activités sportives** est fixé tous les ans par le Bureau et le Directeur et valable sur une saison.
- **L'accès aux lieux d'entraînement** d'intérieur est strictement réservé aux pratiquants adhérents, aux heures de cours sur **présentation de sa carte d'adhérent** et est interdit à toute personne non adhérente à l'association sauf autorisation d'un responsable.

I/ RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL

- En intérieur, seuls les déplacements **en chaussettes** ou en **chausson** à semelle souple et adhérente sont autorisés pour la pratique sur **Choisy-le-Roi** alors que des **chaussures de sport propres et dédiées sont autorisées** à la pratique à **Centr'Halles Park** ainsi que des **vêtements de sport sans fermeture éclair**.
- Seules les **chaussures de sport d'extérieur** (semelle épaisse type running de préférence et adhérentes) sont **autorisées pour la pratique en extérieur**.
- Il est interdit de **quitter l'aire d'entraînement sans l'accord** des encadrants.
- Le pratiquant doit **respecter le matériel mis à sa disposition** (en intérieur comme en extérieur).
 - En intérieur, le matériel doit être rangé tel qu'il était avant son utilisation.
 - En extérieur, l'environnement et les supports urbains doivent rester propres et intacts.

II/ HYGIENE

- Veiller à la **propreté du corps** (pieds, corps ...) avant de monter sur l'aire d'entraînement d'intérieur
- **Porter le t-shirt de l'association**, propre
- Oter bijoux, bagues, piercings, montres, chaînes, boucles d'oreilles volumineuses pour éviter toute blessure
- Se munir d'une bouteille d'eau ou gourde, afin de se désaltérer pendant le cours

III/ SANCTIONS

- Toute personne surprise à effectuer un acte de malveillance sur le lieu d'entraînement pourra être renvoyée ou poursuivie selon la gravité des faits.
- Suite à une décision de l'entraîneur ou du Bureau de l'Association, des sanctions pourront être décidées, allant de :
 - l'avertissement,
 - renvoi d'un cours,
 - renvoi pendant deux semaines sans remboursement des cotisations,
 - renvoi définitif sans remboursement des cotisations, les sanctions étant cumulables.

IV/ RESPONSABILITE

- L'association ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol de tout objet personnel dans les vestiaires ou à l'extérieur.
- En **cas de perte de la carte d'adhérent**, son renouvellement sera payant : **10€**.
- **Accompagnement des enfants** :
 - Les parents, les accompagnateurs ou les personnes déléguées par les représentants légaux doivent s'assurer de la présence du professeur ou de l'un des assistants avant de laisser leur(s) enfant(s) mineur(s). Celui-ci est pris en charge par l'association 5 minutes avant et après le cours.
 - Tout adhérent de **moins de 18 ans ne pourra quitter seul le lieu d'entraînement sans autorisation écrite** d'un de ses parents ou du tuteur légal. Il sera fait la même demande pour un adhérent désireux de quitter le lieu d'entraînement avant l'heure de fin.
 - L'association se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents et/ou d'incidents survenant sur le parcours que l'enfant emprunte pour se rendre et revenir aux lieux d'entraînement.
- Le non-respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions telles que celles mentionnées précédemment.